



# Model' Club de Benfeld

## REGLEMENT

# Model' Expo Benfeld 2016

Siège :

66 rue d'Eguisheim  
68000 COLMAR

03 89 80 59 45  
06 67 24 41 62

[jacqmura@gmail.com](mailto:jacqmura@gmail.com)

[mcbenfeld@gmail.com](mailto:mcbenfeld@gmail.com)

<http://www.model-club-benfeld.fr>



- ART. 1 :** Le *Model' Club de Benfeld* organise le Dimanche 14 Février 2016, une exposition de modélisme ouverte au public, de 9h00 à 18h00. Salle GSELL rue d'Ettenheim à Benfeld.
- ART. 2 :** Toutes les formes de modélisme seront représentées :  
Aéromodélisme, modélisme naval, maquettes statiques figurines, engins de chantier, divers.
- ART. 3 :** Les exposants pourront déposer leurs modèles, à partir du Samedi 14h00 jusqu'à 19h00.  
Une surveillance des installations sera assurée la nuit du samedi 13 Février au Dimanche 14 Février.  
Les modèles pourront être récupérés par les exposants, après la clôture de l'exposition, le dimanche à 18h00.
- ART. 4 :** Afin de réserver le meilleur accueil possible, l'inscription préalable est obligatoire. Chaque participant aura fait parvenir à l'organisateur, son bulletin d'inscription dûment complété, avant la date butoir figurant sur le bulletin.
- ART. 5 :** Le Model' Club de Benfeld, l'association organisatrice, se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, risquerait de troubler la moralité ou le bon ordre de la manifestation.
- ART. 6 :** L'attribution des tables et emplacements se fera dans l'ordre chronologique de réception des bulletins d'inscriptions, en tenant compte de l'espace disponible et, le plus généralement possible, des désirs de l'exposant.
- ART. 7 :** Seule l'association organisatrice, le Model' Club de Benfeld, est habilitée à modifier le plan de la salle, ainsi que la disposition des tables ou autres mobiliers.
- ART. 8 :** L'association organisatrice, le Model' Club de Benfeld, offre le repas de midi du Dimanche 14 Février uniquement aux exposants qui auront pris le soin de réserver le repas sur le bulletin d'inscription.
- ART. 9 :** Le présent règlement s'applique de plein droit à tous les participants. L'association organisatrice, le Model' Club de Benfeld, se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement pour améliorer le bon fonctionnement de la manifestation.
- ART. 10 :** L'assurance de responsabilité civile contractée par l'organisateur ne couvre pas les vols ou les éventuelles dégradations occasionnés aux marchandises ou autres effets déposés dans la salle, qui restent sous l'entière responsabilité des exposants pendant toute la durée de la manifestation.

Affilié  
Fédération Française  
d'Aéro-Modélisme



Agrée par le ministère chargé  
des sports et par le ministère  
chargé des transports

Affiliée au Comité National  
Olympique et Sportif Français

